



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT  
**SINGULIERS**  
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE  
LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'  
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

<b>L'enseignant 2.021</b>	<b>P 4-5</b>
<b>La maternelle menacée</b>	<b>P 6-7</b>
<b>Carte scolaire</b>	<b>P 12-13</b>
<b>Grève 26/01</b>	<b>P 18</b>
<b>Changement de cap pour l'Éducation prioritaire</b>	<b>Dossier</b>

Singuliers Pluriel  
Les Unitaires SNUipp 47  
169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN  
☎05 53 68 01 92  
☎06 81 64 77 50

**Déposé le :**  
*15/01/21*



Action pour la santé

21/01/21

Action pour l'Éducation nationale

26/01/21

Action pour l'énergie

28/01/21

Action interprofessionnelle

04/02/21

Journée internationale des droits des femmes

08/03/21

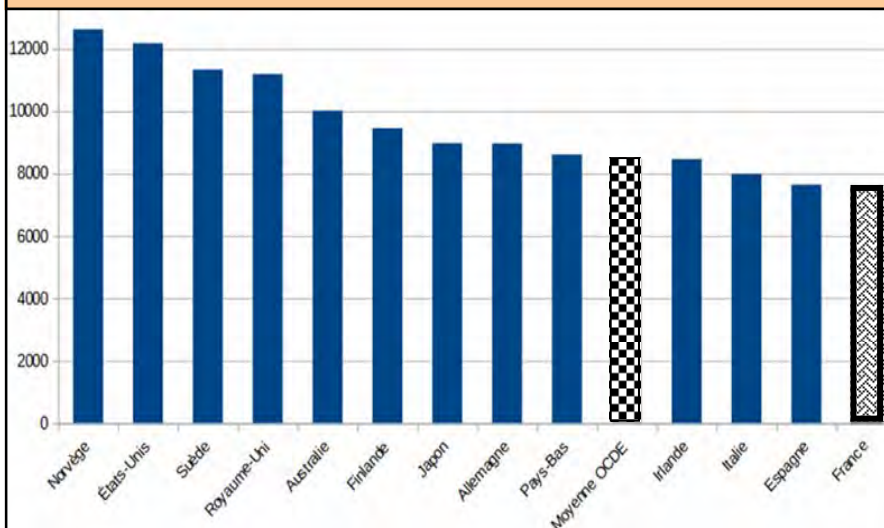
## La priorité, c'est le premier degré !!!

Notre ministre a beau raconter à longueur de plateaux télé : « la priorité c'est le premier degré », ce n'est pas ce qu'on peut lire dans les analyses de la DEPP sur l'État de l'éducation. Hélas, nous ne sommes plus à compter les mensonges d'état. La réalité, là voici : nous mettons plus d'argent pour faire en sorte qu'un élève du second degré sorte le plus tard possible du milieu scolaire plutôt que d'anticiper en mettant les moyens sur les âges où le plus important se joue au niveau des apprentissages.

Autrement dit au lieu de prévenir les effets du système éducatif en donnant plus de moyens au premier degré, le gouvernement préfère encore et encore appliquer une politique de pansements éducatifs.

En 2015, la dépense pour un élève de l'école élémentaire en France est nettement au-dessous de la moyenne observée dans les pays de l'OCDE, à un niveau légèrement supérieur à celui de l'Espagne (DEPP 2018). En 2016, nous sommes bons derniers (DEPP 2019).

9.4—Dépense moyenne au titre des établissements d'enseignement pour un élève de l'élémentaire public et privé, en équivalence dollars (2016)



## Des primes ! Mais pas pour tout le monde !

Félicitons les recteurs et DSDEN de notre pays qui ont reçu ou vont recevoir, comme chaque année depuis 6 ans, une indemnité de fin d'année au titre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Rappelons que ce régime a été créé en 2014 par décret : n°2014-513 du 20 mai 2014.

Son montant a été rehaussé par un arrêté du 1er décembre 2019 qui a fait grimper son plafond de 49980€ à 51760€.

De nombreux enseignants « experts et engagés » se seraient contentés de l'augmentation de 1780€ comme prime de fin d'année.

L'article 2 de ce décret précise que cette prime varie selon :

- 1- les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage

ou de conception ;

2- la technicité, l'expertise, l'expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;

3- les sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Les enseignants qui se reconnaissent dans ces qualifications car ils œuvrent chaque jour pour le bien de l'école publique, laïque et républicaine dans un environnement professionnel parfois très difficile et sont moins bien payés que la moyenne des pays de l'OCDE apprécieront.

Bonne Année 2021  
Nellie TRAN



## Début de carrière

Vous démarrez dans le métier et cherchez des documents pour votre classe, des infos sur votre carrière, connaître les dernières actualités ? Rendez-vous sur le site Néo (<http://neo.snuipp.fr/>) ! Vous y trouverez des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général.

Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion destinée aux débuts de carrière, en nous contactant ([snuipp47@snuipp.fr](mailto:snuipp47@snuipp.fr)).

Pour vous guider au mieux lors de vos premiers pas dans le métier, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifi-

**NEO.SNUIPP.FR**  
pour les professeurs des écoles entrant dans le métier



ques : clé USB, agenda, publications contenant chacun des informations utiles pour votre quotidien en classe.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre et nous les demander lors des journées d'accueil et des permanences tenues dans votre INSPE.





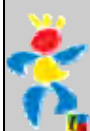
## Dans ce numéro :

Brèves	P 2
Édito	P 3
Formation initiale	P4-5
Maternelle menacée	P 6-7
Évaluations / Crise	P 8-9
Paritarisme	P 10 à 12
Carte scolaire	P 12-13
Société	P14 à 17
Action	P18

En encart :

- Dossier Éducation Prioritaire
- Bulletin d'adhésion

## SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession



- Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2018
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 5 élu-es sur 10 en comité technique

### Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

**Les Unitaires SNUipp 47**

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

**05 53 68 01 92**

**09 65 17 27 48**

**06 81 64 77 50**

Courriel : [snu47@snuipp.fr](mailto:snu47@snuipp.fr)

Site : <http://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directeur de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243-7484



Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne.

Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

**Actives, actifs et retraité-es, le SNUipp-FSU vous représente et vous défend.**

Difficile de souhaiter une bonne année 2021 quand on fait le bilan de celle que nous venons de quitter et de l'état dans lequel la politique gouvernementale a laissé l'École laïque et républicaine, l'état dans lequel elle nous a laissé-es ! Difficile de souhaiter une bonne année 2021 quand on sait qu'il va falloir se préparer à recevoir de plein fouet les conséquences économiques et sociales d'une crise issue de notre consommation mondialisée, d'une idéologie qui se nomme ultra-libéralisme et ses variantes, d'une politique à son service détruisant depuis plus de 30 ans tous les services publics et de son accélération vers un autoritarisme assumé où derrière le virus se cachent les dernières lois liberticides. Difficile de souhaiter une bonne année 2021 quand on connaît les projets mortifères de notre ministre. Le management et le rythme vertigineux d'ordres et contre-ordres sidèrent la profession. Le ministère essaie de nous déposséder de notre métier, tente de tuer la fonction publique par toujours plus d'appels aux contractuel-les servant de variables d'ajustement.

Pourtant ce n'est pas ce qu'il ressort de nos échanges. On peut y entendre de la résignation, pourtant à l'heure du virus Corona, l'année débute, mais avec celui de la rage !

La rage de s'être tué-es à la tâche pour faire le suivi de nos élèves même quand la ligne était coupée avec les familles, pour préparer des rentrées avec les infos de BFM TV le lendemain pour la veille, pour au final être remercié-es au cas par cas à coup de « primes » à défaut d'obtenir des moyens supplémentaires.

La rage d'être tué à la tâche par des islamistes pour avoir exercé notre mission, d'être tué par l'abandon de notre institution. Le coût humain est toujours moins important que le coût budgétaire.

Trahi-es par la distance entre le discours du président de la République et les actions du ministre de l'Éducation nationale quand il s'agit de faire marche arrière pour rendre hommage à cet enseignant. De belles unes pour les urnes ! Trompé-es et soumis-es au devoir de se taire devant les mensonges éhontés du ministre à la télévision couvrant son administration.

Lynché-es dans les médias quand il s'agit d'expliquer les mauvais résultats aux enquêtes internationales. Trahi-es et méprisé-es quand les remplacements ne deviennent pas la priorité, quand l'école devient facultative, quand notre mission est réduite à de la garderie.

Le service public d'Éducation est le creuset de tant de belles trajectoires. Il fonctionne avec tant de bonnes volontés (jamais démentie) que cela rend ces choses insupportables.

Il y a Julie qui entre dans le métier, noyée par les écrits à rendre pour un master à valider et qui continue à avancer grâce à l'accompagnement des PEMF. Il y a Mélanie, enseignante en élémentaire, menacée par un parent d'élève. Il y a Geneviève, enseignante en maternelle, accusée à tort de violence envers un enfant et qui pour soutien de l'institution reçoit une injonction d'écrire un rapport de la situation. Il y a Sandrine, remplaçante, qui se multiplie mais ne peut se multiplier afin de répondre à la souffrance des collègues causés par les choix de l'administration. Il y a Romain, directeur d'une école à deux classes, qui s'occupe de la direction sur son temps « libre ». Il y a Noémie, psychologue scolaire, qui s'occupe de plus de 1250 élèves...

Nombreux sont les exemples au sein de l'Éducation nationale à remercier. Nombreuses, nombreux, nous sommes à souhaiter malgré tout que cette année 2021 marque un tournant, un renouveau, qu'elle soit la meilleure possible. Nombreuses et nombreux, nous sommes à souhaiter que le virus « Blanquer » arrête son avancée.

**Méprisé-es + trompé-es + lynché-es = ras-de-bol généralisé**

**Ce ras-de-bol généralisé doit se transformer en ras-de-marée le 26 janvier.**

**Le vaccin existe. Il est en nous.**

**Le vaccin existe, c'est nous. Rendons-nous visibles. Rendons-nous audibles.**

**Ensemble, nous sommes plus forts !**

*Le secrétariat du SNUipp-FSU 47 :  
Guillaume Arruat, Delphine D'Ambrosio, Philippe Guillem, Pascal Mundubeltz, Audrey Paillet, Sylvie Salmoiraghi, Jean Claude Soret, Sandrine Tastayre*

## L'enseignant du 21<sup>e</sup> siècle : l'enseignant 2.021 made in Blanquer

Les résultats des enquêtes TIMMS sont tombés avec les mauvais résultats des élèves en CM1. Au banc des responsables, la formation initiale ! De la bouche même du ministre, la réforme engagée permettra d'améliorer les résultats des élèves car les enseignant-es seront mieux armé-es avec une formation qui contiendra 55 % de didactique en français et mathématiques.

En voilà une belle avancée pour préparer l'enseignant du 21<sup>e</sup> siècle, l'instit 2.021 !

Depuis mai 2019, nous connaissons le contenu de formation qui construira l'enseignant-e du 21<sup>e</sup> siècle. Un bonheur de maquette, dépendant d'un directeur d'INSPE d'Aquitaine nommé durant l'été et arrivé sans idées (mais avançant sans s'appuyer sur les idées des autres), dont la construction fait exploser le responsable de la formation à l'INSPE d'Aquitaine. Elle sera votée début janvier 2021 pour être appliquée à la rentrée de septembre.

- 55 % soit 440 h pour les savoirs fondamentaux et le cadre de référence répartis en trois modules : un module de français (lecture, écriture, oral, étude de la langue, didactique et pédagogie du français à l'école); un module de mathématiques (calcul, numération, didactique et pédagogie des mathématiques) et un module enjeux et connaissance du système éducatif français (valeurs de la République, droits et obligations du fonctionnaire).

Cela représente 37 h par semestre pour chaque module (en imaginant que français, mathématiques et système éducatif aient une répartition équitable des heures).

- 20 % soit 160 h pour la polyvalence et la pédagogie générale réparties en 5 modules : « polyvalence et interdisciplinarité », « autres disciplines », « efficacité de l'enseignement », « modèles et dispositifs pédagogiques » (différenciation, apprentissages collaboratifs), et enfin « gestion de classe ».

Cela représente 8h par semestre pour chaque module (si la ventilation est équitable même si on peut imaginer un probable aménagement afin de limiter la casse au niveau des heures pour les arts plastiques, musique, sciences, histoire/géographie, EPS).

- 15 % soit 120 h pour l'initiation à la



recherche et à l'exploitation de travaux de recherches répartis en deux modules.

Cela représente 30h par semestre.

- 10 % soit 80h pour le contexte territorial.

Cela représente 20h par semestre.

Des nouvelles sur la connaissance de l'enfant, de son développement cognitif ? Psychologie du développement de l'enfant... Selon Blanquer, l'enseignant-e 2.021 en a peu ou pas besoin.

Des nouvelles des inégalités scolaires ? Comment, ça existe ? Sociologie de l'éducation, psychologie sociale... Selon Blanquer, l'enseignant-e 2.021 n'en a que faire.

Des nouvelles pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ? Vous savez, le plus important c'est de remplir les GEVA-SCO et autres PAP et PPRE... Selon Blanquer, l'enseignant-e 2.021 doit être prêt-e à parer les jets de chaises et non préparé-e à accueillir les élèves et leurs besoins.

Et les valeurs de la République ? La connaissance du système éducatif ? 6h de TD (travaux dirigés) combinées à 3h de CM (cours magistraux) sur la laïcité

et voilà l'enseignant-e de 2021 prêt-e à dire Amen ! à l'institution.

Et les évaluations ? Pas uniquement les nationales et/ou internationales. Juste savoir ce qu'est évaluer ? Qu'est-ce qu'on évalue ? Quels sont ses effets ? La docimologie pas ou peu besoin... Selon Blanquer, l'enseignant 2.021 n'aura qu'à les faire passer, pas les concevoir.

Des nouvelles de la différenciation, de l'explicitation ? Les PEMF se retrouveront-ils avec des stagiaires... pardon des étudiant-es contractuel-les connaissant les concepts sans savoir ce qu'il y a derrière, sans les avoir préalablement expérimentés à l'INSPE ?

Comprenez donc que selon Blanquer, le cœur du métier ce sont les fiches de préparation, les cahiers journaux, la lecture et l'adaptation de manuels,... et surtout les savoirs fondamentaux.

Cependant, il n'y a pas que le contenu de formation qui est impacté, il y a tout simplement l'entrée dans le métier (Cf schéma ci-contre).

(Suite page 5)



(Suite de la page 4)

Des étudiant-es en contrat d'AED « préprofessionnel » (assistant-es d'éducation) de 8h/semaine dès la 2e année de licence et jusqu'au M2 MEEF (en responsabilité de classe dès le master).

Des étudiant-es en master alternant (contrat de 12 mois à 1/3 temps en classe pendant le master MEEF) avec une rémunération moindre : 865€ brut/mois.

Le PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles) : cette formation serait une sorte de modèle hybride avec un enseignement généraliste en lycée, des cours en université et des stages en milieu éducatif ... (projet présenté en octobre pour une mise en place dès la rentrée prochaine !).

Enfin, des stagiaires (PES) utilisé-es à temps plein en classe, s'ils et elles ont suivi le master MEEF, avec ou sans alternance, ou bien encore des stagiaires

qui n'auront pas suivi le master MEEF et qui vont se retrouver à mi-temps en formation, ce qui n'améliorera en rien la situation actuelle.

Des étudiant-es 2.021 utilisé-es comme moyens d'enseignement... et avec quel suivi ?

Des tuteurs-trices de terrain seront "désigné-es", pour accompagner les étudiant-es en mission d'enseignement dans les écoles. Ces missions de formation initiale sont aujourd'hui assurées par des PEMF ou CPC, c'est-à-dire par des enseignant-es certifié-es qui ont eux-mêmes ou elles-mêmes suivi une formation conséquente. De même qu'enseigner s'apprend, apprendre à enseigner demande une qualification reconnue ainsi que du temps de décharge. Or demain, ces nombreux-ses tuteur-trices le feront sans formation conséquente, sur des temps non visibles

et avec une rémunération deux fois moins importante. C'est la formation 2.021 !

Ainsi, l'enseignant 2.021, fera comme celles et ceux d'aujourd'hui. Il ira sur internet à la recherche d'informations complémentaires voire d'auto-évaluations (quand l'INSPE dysfonctionne il ne reste que ça). Comme tout début de carrière, il passera la majorité de ses nuits à la rédaction de ses écrits pour le master comme ceux pour l'école, tout en préparant son concours. On lui demandera d'analyser son travail sans avoir les outils pour le réfléchir. On lui donnera des bouées lors des journées d'accueil ou sur un autre rituel institutionnel alors qu'il a la tête sous l'eau à la recherche d'un tuba car qu'il soit étudiant ou stagiaire on continuera à le jeter à l'eau devant la communauté éducative, lesté par la responsabilité, sans qu'il sache nager. Au lieu de lui donner une île où se reposer pour suivre la formation, sur Agen on l'épuise dans les dysfonctionnements de l'INSPE. À force de s'agiter, de batailler, il finira par y arriver comme celles et ceux avant lui.

L'enseignant 2.021 aura-t-il encore la force de s'interroger avant celui d'appliquer ? Dans l'institut 2.021, les collègues expérimenté-es reconnaîtront-ils leur métier ?

Guillaume Arruat

## Des étudiant-es 2.021 utilisé-es comme moyens d'enseignement... et avec quel suivi ?

Des étudiant-es :	1/3 temps	½ temps	Temps plein
<ul style="list-style-type: none"> <li>en PPPE</li> <li>en Licence sous contrat AED</li> <li>en Master MEEF non alternant-es</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AED en M1</li> <li>AED en M2</li> <li>Alternant-es en Master MEEF</li> </ul>	PEFS (n'ayant pas suivi le master MEEF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>PE titulaires</li> <li>PEFS (ex-master MEEF)</li> <li>Contractuel-les</li> </ul>
Non recruté-es		Recruté-es	

Une formation 2.021 dégradée sous prétexte d'une préprofessionnalisation...

	L1	L2	L3	M1	M2	M2+1	M2+2
<b>Situation actuelle</b>	Étudiant-e			Étudiant-e en Master MEEF ou autre	PE Fonctionnaire Stagiaire ½ temps classe et ½ temps INSPE	T1 Temps plein en classe	T2 Temps plein en classe
<b>Projet Blanquer</b>	Étudiant-e			Étudiant-e autre master	Étudiant-e AED (MEEF) 1/3 temps – remplaçant-e Étudiant-e MEEF alternant contrat de 12 mois 1/3 temps en classe Étudiant-e MEEF non alternant stages	PEFS ½ temps classe et ½ temps INSPE PEFS Temps plein	T1 Temps plein en classe
<b>Projet SNUipp-FSU</b>	Étudiant-e pré-recruté-e (sous statut d'élève professeur, rémunéré, sans contrepartie de travail)			PE Fonctionnaire Stagiaire Stages progressifs (observation, PRAC, responsabilité) d'1/3 temps maximum		T1 ½ temps en classe	T2 Formation continuée
	Concours			Titularisation			

## Mireille Brigaudiot

« On découvre dans le texte qu'à 3 ans, les enfants manifestent une « pauvreté du vocabulaire » (quel scientifique osera définir cette affirmation ?) et une « ignorance des structures de la langue, de son système de temps et de ses articulations logiques ». Dieu merci, ils ne savent rien de tout ça, sinon ils n'auraient jamais appris à parler (la production orale est non-consciente). Enfin, il leur manque le « principe alphabétique », que l'on comprend comme étant « la connaissance des lettres et de leur nom ». Non, non et non. Le principe alphabétique n'a rien à voir avec les performances orales et il n'est pas la connaissance des lettres.

Au Québec par exemple, qui incite le préscolaire à rechercher la découverte du principe alphabétique, il consiste à « comprendre qu'un mot à l'oral est constitué d'unités et qu'à chaque unité phonologique correspond une unité graphique ». Plus concrètement, il s'agit de comprendre que les sons (phonèmes) sont reliés à des lettres (graphèmes) (Charron, Bouchard et Bégin, 2011; Giasson, 2011). Cette découverte est une condition de l'entrée dans l'apprentissage de la lecture (Fayol, 2013) parce qu'elle règle le statut des lettres et des mots écrits. L'enfant qui découvre le principe alphabétique comprend soudain que ces signes ne sont pas des objets correspondant à une réalité du monde (comme le sont les dessins) mais des symboles de quelque chose qui ne se voit pas (des suites sonores de langage parlé). Et la modalité la plus reconnue pour lever ce voile, c'est l'écriture (on part d'une suite sonore pour encoder graphiquement, et pas l'inverse).

C'est pourquoi le programme 2015 donnait aux enfants, par les essais d'écriture, un tremplin considérable pour réussir le début de la lecture au CP. Au lieu de cette avancée, on en revient aux deux voies sans les croiser, d'un côté des activités d'ordre phonologique (ce que les enfants perçoivent en entendant prononcer) et de l'autre, la connaissance des lettres comme des dessins particuliers ayant un nom. Il faudra qu'on m'explique comment la connaissance du nom des lettres C et H aideront Charles à lire son prénom. »

# École préparatoire au CP :

*Profitant de la scolarité obligatoire à 3 ans, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a publié le 8 décembre 2020 une « Note d'analyse et de propositions sur le programme d'enseignement de l'école maternelle ».*

Cette note, éloignée des trois missions historiquement attribuées à l'école maternelle (accueillir, éduquer les jeunes enfants et préparer en douceur leur scolarité future) n'a pour but que d'imposer les documents Blanquer déjà en ligne. C'est aussi de nouveau l'exemple du peu de cas que fait ce ministère de la professionnalité enseignante et de sa conception très singulière d'une « école de la confiance... ». Pour rédiger sa note, le CSP n'a consulté aucune organisation syndicale, aucune enseignante et les rares références scientifiques abordées sont celles gravitant autour du ministère, tels que Stanislas Dehaene<sup>(1)</sup> ou encore Alain Bentolila<sup>(2)</sup>.

L'école maternelle devient la fabrique à réussir les tests du début du CP. Tests et évaluations sont d'ailleurs les maîtres-mots de cette note, avec 31 occurrences des mots « évaluer » ou « évaluation ». Et cela commence très tôt, puisque les auteurs incitent à mesurer les compétences des enfants dès la PS avec pour seul objectif d'en faire un outil de pilotage des enseignements.

Une préconisation qui démontre le manque de connaissance de l'école maternelle et des enfants

qu'elle accueille. Mettre en place des évaluations normatives à un instant T, c'est faire fi des différences de rythme et de développement des élèves, c'est créer artificiellement de l'échec en traduisant les résultats en réussites ou échecs prédictifs d'une trajectoire scolaire. L'école maternelle doit rester le lieu de l'évaluation fondée sur l'observation des élèves en cours d'apprentissages à l'échelle du cycle.



L'obsession incessante de l'évaluation par ce ministère conduira inévitablement à classer les élèves dès l'âge de trois ans, faisant ainsi reposer la responsabilité de l'échec scolaire sur les familles, notamment celles issues des milieux populaires.

Ainsi voit-on réapparaître la tentation d'un dépistage précoce des enfants en forme de renoncement au « tous capables » qui devrait pourtant guider l'école.

Les programmes de 2015 avaient trouvé un équilibre entre la nécessaire préparation au CP et les objectifs spécifiques liés

(Suite page 7)

**Olivier Burger**, inspecteur de l'Éducation nationale de la Manche et chercheur au sein de l'équipe ESCOL

*(L'équipe ESCOL (Éducation et scolarisation) regroupe des enseignants-chercheurs et chercheurs associés. Les travaux menés dans le cadre de cette équipe visent pour l'essentiel à étudier et mieux comprendre le renouvellement des processus de production des inégalités sociales et sexuées en matière de scolarisation et d'accès aux savoirs et aux modes de travail intellectuel.)*

« Être élève, c'est davantage apprendre ensemble que vivre ensemble. C'est en permettant à tous les élèves de changer de regard sur le monde que l'école leur donne accès à une posture d'apprenant. Devenir élève à l'école maternelle, c'est modifier sa perception du monde afin qu'il devienne un monde à parler, un monde à interroger, un monde à apprendre, un monde à comprendre. »

**Edwige Chirouter**, maître de conférences en philosophie et sciences de l'éducation à l'université de Nantes et titulaire de la chaire UNESCO « Pratiques de la philosophie avec les enfants » :

« Les jeunes enfants ont une expérience du monde encore limitée. La littérature permet de les ouvrir à d'autres façons de penser. On peut également utiliser des images, des chansons, le cinéma. Ces médiations culturelles montrent aussi aux élèves que l'œuvre d'art ne sert pas seulement à nous divertir mais aussi à éclairer notre expérience du monde.

L'atelier philo permet de montrer qu'au-delà de nos différences culturelles ou sociales, on se pose les mêmes questions. On a certes différents points de vue, différentes façons de répondre mais on découvre et on écoute l'avis de l'autre. Il y a quelque chose d'universel dans le questionnement philosophique sur le bonheur, la liberté, l'amour. »

# la maternelle menacée

(Suite de la page 6)

aux apprentissages des jeunes enfants. La note du CSP remet complètement en cause la philosophie même de ces programmes.

Les auteurs de la note confondent langue (syntaxe, vocabulaire) et langage ; en mathématiques, l'importance de la cardinalité est mise en avant au détriment de la construction du nombre. De même, les différences entre enfants ainsi que l'importance d'apprendre ensemble via des interactions entre pairs sont gommées. Les apprentissages sont ainsi réduits à des procédures mécaniques et répétitives modifiant profondément le sens de l'école maternelle. Les domaines retenus sont ceux qui sont évalués au CP : français, mathématiques, sciences et technologie.

Des propositions qui révèlent une profonde méconnaissance de la didactique des enseignements en maternelle.

Les conseils pour l'apprentissage du langage préconisent le travail des mots nouveaux « dans des contextes variés » pour structurer leur emploi et les mémoriser dans un but strict d'enrichissement du vocabulaire. Réduire l'apprentissage du langage à l'accumulation de mots hors de contextes ayant du sens pour les élèves, ne saurait faciliter l'acquisition d'un oral ni pour communiquer ni pour penser. Par ailleurs, il est précisé que l'enfant apprend à parler principalement dans des

échanges individuels et fréquents avec l'adulte, ce qui est un vrai défi dans des classes à effectifs chargés

En revanche pas un mot sur le domaine artistique et sur l'activité physique. Il ne faudrait pas que les élèves de maternelle perdent leur temps alors qu'ils doivent se préparer assidûment aux évaluations de CP !

Sylvie Salmoiraghi

<sup>(1)</sup> *Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire de psychologie cognitive expérimentale et membre de l'académie des sciences, est spécialiste de la recherche sur le fonctionnement du cerveau lors de l'activité de lecture.*

<sup>(2)</sup> *Dans un rapport adressé à M. Darcos en 2008, Alain Bentolila (linguiste, professeur à l'université Paris-Descartes) affirmait que « les enfants doivent devenir des machines contrôlables et dociles dont il faut programmer le langage (et donc la pensée) dès la petite section de l'école maternelle. »*

<sup>(3)</sup> *Mireille BRIGAUDIOT est enseignante-chercheuse en sciences du langage. Elle a travaillé successivement sur l'acquisition du langage en milieu familial, puis sur les apprentissages de l'écrit à l'école maternelle et en cycle 2, puis sur la formation des maîtres.*

## Le SNUipp-FSU revendique :

Pour prendre toute la part qui lui revient dans la réduction des inégalités scolaires, l'école a besoin d'être confortée dans son fonctionnement avec plus de moyens : baisse significative des effectifs, formation initiale et continue spécifiques mais sans spécialisation, locaux et matériels adaptés, une ATSEM par classe à temps plein remplacée en cas d'absence, possibilité pour les équipes d'aménager les modalités d'organisation de la rentrée scolaire en coordination avec les familles et selon les besoins physiologiques des jeunes enfants, intervention généralisée de RASED reconstitués en réponse aux besoins identifiés.

L'école maternelle a besoin d'une politique éducative qui prenne en compte sa singularité. Une politique qui fasse confiance aux enseignantes et enseignants sur le terrain, professionnels de l'éducation. Rendre l'instruction obligatoire à trois ans, sans investir pour une meilleure qualité de scolarisation dans l'école publique mais en resserrant les apprentissages sur les fondamentaux sans se soucier du développement de l'enfant, c'est abandonner l'idée d'une école émancipatrice et démocratique qui permettrait la réussite de tous.

Le SNUipp-FSU défend une maternelle forte, capable de déjouer les effets des inégalités sociales et permettant à tous les enfants de comprendre les enjeux et d'apprendre ce qui fera d'eux des élèves en réussite puis des citoyens éclairés.

**Claire Margolinas**, maîtresse de conférences en didactique des mathématiques, membre du laboratoire ACTÉ (Activité Connaissance Transmission Education)

*(Le laboratoire ACTÉ est une équipe associée à la maison des Sciences de l'Homme et fait partie de l'école doctorale des lettres, sciences humaines et sociales. Il est composé de 34 enseignants-chercheurs issus de plusieurs champs disciplinaires (sciences de l'éducation, STAPS, didactique professionnelle, psychologie sociale, psycholinguistique, didactiques des disciplines, santé publique, ergonomie, anthropologie). Les recherches se centrent sur la prise en compte de la subjectivité des acteurs, sur la construction et la transmission de connaissances au cœur de la compréhension de l'activité et de son déroulement contextuel)*

« Le nombre a du sens parce qu'il sert à quelque chose, par exemple à mémoriser une quantité ou une position. Pour utiliser les nombres, il faut donc parallèlement construire des savoirs sur la quantité et la position. La comptine orale des mots nombre, le travail sur la quantité, sur les décompositions, sur la position doivent être abordés en parallèle pour aboutir à la fin du cycle à une bonne connaissance du nombre. »

**Véronique Boiron**, enseignante chercheuse en sciences du langage et en didactique du français et formatrice à l'ESPE d'Aquitaine :

« Travailler le langage relève d'une programmation définissant des apprentissages longs et progressifs. C'est aux enseignants du cycle qu'il revient de réfléchir et d'organiser les activités langagières à mettre en oeuvre. Cela ne s'improvise pas.

Ateliers réguliers en petits groupes autour d'activités partagées (jeux de société, dessins, histoires à inventer, observation et comparaisons d'objets...) constituent autant d'occasions pour la maîtresse de parler avec les élèves et de les engager à échanger entre eux dans l'objectif de les mettre dans des activités intellectuelles porteuses d'un développement de la pensée. A l'école, l'enfant doit savoir dire ce qu'il sait, mais aussi comment il sait. »



## Politique d'évaluation : où sont passées les inégalités ?

Par quoi le système éducatif est-il guidé ? Une envie d'éveiller l'esprit critique face aux dangers des obscurantismes ? Une envie d'élever une génération aux valeurs de la République où toutes auraient la même chance ? Non. Ce qui guide le système éducatif ce sont les interprétations des résultats des évaluations. Ce après quoi court le ministre, ce sont les résultats de ces/ses évaluations.

Pour rappel, un enfant peut être confronté aux évaluations suivantes dans sa scolarité :

Au niveau international :

- Évaluations PIRLS (lecture, compréhension de l'écrit) en CM1 (tous les 5 ans).

- Évaluations TIMMS (maths et sciences) en CM1 et 4e en juin (tous les 4 ans).

- Évaluations PISA (lecture, maths, sciences) en 3e (tous les 3 ans).

Au niveau national :

- Évaluations repères en CP, CE1, 6e, seconde en septembre (chaque année).

- Évaluations repères en CP en janvier (chaque année).

Et si le ministère applique la note du Conseil Supérieur des Programmes dès la PS et la GS, les élèves seront évalués.

Quand les évaluations nationales dites « Repères » mettent en valeur la politique mise en place par le ministre, selon son propre avis, les évaluations internationales mettent en lumière des symptômes auxquels la politique ministérielle est étrangère.

Ainsi nous pouvons observer lors de la publication des mauvais résultats de nos élèves aux évaluations TIMMS qu'à résultats équivalents (légère baisse entre 2015 et 2019), les réponses politiques ne sont pas les mêmes. Quand en 2015, Mme la ministre accusait les programmes précédents, notre ministre actuel rejette la faute sur la formation initiale et les parcours universitaires à majorité littéraire des enseignants du 1er degré.

### Ce que le ministre refuse de voir entretient les stéréotypes sociaux

En moyenne, les résultats de nos élèves ne sont pas bons. Pourtant, cela n'est pas la seule conclusion qu'il faille tirer de ces résultats. Les rapports des enquêtes PISA ou TIMMS indiquent : « Le milieu-socio-économique agit grandement sur le niveau des élèves. Dans

l'OCDE, "le niveau à l'écrit des 10% d'élèves des familles les plus riches équivaut à une avance de trois années scolaires environ par rapport aux 10% d'élèves les plus pauvres" (4 années en France). Les résultats montrent par ailleurs que la France favorise la réussite d'une élite, celle des enfants qui réussissent le mieux tandis qu'elle est de moins en moins capable de faire réussir les enfants les moins privilégiés. L'étude met en relief une différence de 110 points entre les élèves issus d'un milieu favorisé et celles et ceux issus d'un milieu défavorisé, nettement supérieure à celle observée en moyenne dans les pays de l'OCDE (88 points).<sup>1</sup>»

Cet état de fait est connu depuis de nombreuses années et publié chaque année dans les enquêtes de la DEPP, car, alors que le ministre accuse la culture à majorité littéraire des enseignants du premier degré, il n'évoque pas les résultats de ces enquêtes où il apparaît que les enfants qui réussissent le mieux à l'école sont d'abord les enfants d'enseignant-es, de cadres et de professions intellectuelles.

Il lui est donc utile d'entretenir un stéréotype pour ne pas regarder là où notre système éducatif doit s'améliorer.

Voilà comment, alors qu'il faudrait s'attaquer aux inégalités, pour le ministre, il est urgent... de ne pas s'attarder dessus. Avant le confinement, et la pseudo-continuité pédagogique, il était de bon ton de dénigrer le travail des sociologues de l'éducation, qui ne faisaient qu'analyser ce que les enquêtes internationales disaient, lorsque dans un article il déclarait : « Il me semble qu'il existe une tendance dans la sociologie française à lire la société à travers le seul prisme des inégalités »<sup>2</sup>.

Pour Claude Lelièvre, historien de l'éducation : « De façon générale, dans les résultats aux enquêtes PISA, il y a toujours une certaine corrélation entre les résultats des élèves et leurs origines sociales. [...] Il y a donc bien une certaine "détermination", mais elle n'est pas absolue: elle varie statistiquement du simple au double.

Mais la France est dans la variation "double". C'est ce que voudrait estomper Jean-Michel Blanquer au profit d'une vulgate libérale où chacun est "librement" l'auteur (le "responsable" fondamental) de son parcours...<sup>3</sup>»

Cette vulgate ministérielle, on peut la retrouver dans la réforme du lycée et « la liberté du choix donné aux élèves » (on n'évoquera pas ici la façon dont cette mesure a pu être justifiée). C'est la logique qui guide le ministre, et pour la mettre en place, il utilise les évaluations.

### Le parcours scolaire d'un élève peut-il être rentable ?

L'un des effets des inégalités scolaires est que les élèves décrochent. Il y a peu de temps, dans l'Éducation nationale, nous parlions encore de décrochage scolaire. Afin de lutter contre, de nombreux dispositifs ont vu le jour et le coût pour « raccrocher » ces élèves est important. Maintenant nous luttons pour « la persévérance scolaire ». Qui est le responsable du décrochage scolaire si ce n'est l'élève qui n'est pas assez persévérant ? Ainsi, il n'y a plus d'effet systémique, seulement la responsabilité individuelle pour un enfant, un-e adolescent-e et sa famille, forcément fautive et non méritante.

Les autres dispositifs coûteux sont les « labels » REP et REP+ avec les classes dédoublées en CP et CE1. La réforme qui est en cours, où les REP et REP+ disparaissent au profit de « contrats », participe de cette politique et de cette économie. Pas de géographie des territoires, mais des contrats sur projets. Le territoire devient un enjeu économique, non social... non-essentiel.





Les inégalités ne sont-elles dues qu'aux individus non méritants, non persévérants, non éduqués car livrés à eux-mêmes devant un cadre familial défaillant ? L'Éducation nationale n'a-t-elle rien de plus à proposer que des dispositifs pansements et autres cadrages sur les savoirs fondamentaux ? Dans notre pratique de classe n'avons-nous aucun rôle à jouer ?

Bien entendu, il y a l'explicitation et la différenciation. Cependant, les recherches récentes en psychologie sociale proposent une approche interpellant notre posture professionnelle. Ainsi, certaines de nos interventions en classe participent du renforcement des inégalités : « les stéréotypes sociaux, certaines formes d'évaluation et les comparaisons entre les élèves. »<sup>4</sup>

Par exemple, comme l'explicité Sébastien Goudeau<sup>5</sup> il a été démontré (lors d'études où les étudiant-es passaient un test difficile qui était présenté soit comme une évaluation de leurs capacités intellectuelles, soit comme un test ayant pour but simplement d'étudier la manière dont on mémorise les choses<sup>6</sup>) que « lorsque le test est présenté comme une évaluation, les étudiant-es de classes populaires réussissent moins bien que les étudiant-es de classes favorisées. En revanche, cet écart disparaît lorsque le test n'est pas présenté comme tel. Ces résultats ont également été répliqués chez des jeunes enfants de CP. »

Sommes-nous formé-es (formation initiale ou continue) pour prendre en compte ces paramètres ? La réponse se situe-t-elle uniquement dans la didactique des mathématiques et du français ?

Voici le coût social de la politique du ministre, un coût où l'Éducation nationale fait le choix assumé de continuer à creuser toujours plus profond l'écart entre classes populaires et classes favorisées.

(1) [www.atlasocio.com](http://www.atlasocio.com)

(2) [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr)

(3) [www.blogs.mediapart.fr](http://www.blogs.mediapart.fr)

(4) [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)

(5) Maître de conférence en psychologie sociale, auteur de Comment l'école reproduit-elle les inégalités ?, UGA éditions

(6) Jean-Claude Croizet & Theresa Claire, « Extending the concept of stereotype threat to social class : The intellectual underperformance of students from low socioeconomic backgrounds »

# Crise sanitaire : le ministre s'enferme dans le choix de l'imprévision !

Communiqué FSU, 07 janvier 2021

Les organisations syndicales de l'éducation n'ont été reçues pour un point sur la situation sanitaire qu'aujourd'hui, 4 jours après une rentrée qui aurait pourtant dû faire l'objet de la plus grande vigilance après le brassage lié aux vacances et aux fêtes de fin d'année. Et cette réunion s'est tenue quelques heures avant les annonces du Premier Ministre qui a pourtant prévu de donner le cadre général de gestion de la crise sanitaire qui aurait été utile pour apprécier sa déclinaison à l'Éducation nationale.

De nouveau, Jean Michel Blanquer affiche beaucoup d'intentions mais se soucie peu des moyens pour les mettre en œuvre : aucune politique de tests à grande échelle, d'isolement des personnels et élèves positifs ou cas-contact, d'aération renforcée des salles, de non-brassage des élèves, etc. Les demi-groupes sont possibles uniquement en lycée et sans cadrage national, ce qui contribue à creuser les inégalités. De même, l'organisation des périodes de formation en entreprise est laissée à l'appréciation de chaque lycée professionnel, créant des inégalités et désorganisant les enseignements. La question des examens est renvoyée au dernier moment.

Tout et son contraire sont dits sur la vaccination, tantôt annoncée en mars et organisée dans les écoles et établissements scolaires, tantôt prévue comme pour toute la population plus tard et via le médecin traitant. Les personnels ou les élèves vivant au domicile avec une personne considérée comme vulnérable ne bénéficient toujours pas de mesures de protection renforcée. L'ensemble des agent-es des services publics, particulièrement exposé-es, doivent avoir accès dès maintenant aux vaccinations. De manière générale, la FSU a demandé pour tous les personnels des protections adaptées à leur exposition, notamment pour les AED et les AESH. La FSU a fait des propositions pour que tous les scénarii soient envisagés, y compris

en cas de circulation d'un variant plus contagieux et touchant davantage les jeunes du virus, sans véritable prise en compte par le ministre.

La crise engendre des tensions fortes sur le climat scolaire et social et la communauté scolaire est fatiguée et inquiète. La jeunesse, frappée de plein fouet par les conséquences des crises sanitaire, économique et sociale qui se combinent désormais, mérite d'être au cœur des préoccupations. Cela passe par un plan de recrutements massifs, le renforcement des équipes pluriprofessionnelles au sein des établissements scolaires et le maintien des infirmier-es de l'Éducation nationale et d'une politique éducative sociale et de santé sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du ministère.

De même, la situation sociale dramatique que vivent les étudiant-es nécessiterait un plan d'action conséquent.

La jeunesse est une grande oubliée du « plan de relance » alors qu'elle est l'actrice de la société de demain !

La gestion erratique et sans moyens supplémentaires de la crise sanitaire est à la mesure du mépris que les personnels ressentent sur l'ensemble de la politique éducative, édictée à l'endroit des conditions d'exercice de leurs métiers et missions et de leurs expertises professionnelles et de l'absence de reconnaissance de leur engagement quotidien par des carrières et des salaires revalorisés.

Cela ne donne que plus de force à l'appel que la FSU, avec une large intersyndicale, a lancé à tous les personnels de l'Éducation nationale, rejoints par l'enseignement supérieur et la recherche, à se mettre en grève mardi 26 janvier et, dès maintenant, à exiger les mesures de protection nécessaires de leur employeur.

## Communiqué intersyndical, 11 janvier 2021

Lors de son point sanitaire, le Premier Ministre a déclaré que seule une situation dégradée « à l'extrême » justifierait une décision de fermeture des écoles et établissements scolaires. Les organisations syndicales partagent la préoccupation du maintien de l'ouverture des lieux scolaires. Elles alertent cependant sur la nécessité d'anticiper l'ensemble des scénarii. La mise en œuvre d'une protection renforcée doit être planifiée dès à présent. Le non-brassage des élèves, le fonctionnement des cantines, l'aération des salles, les tests à grande échelle, l'isolement des cas positifs et cas contact et l'aménagement des locaux doivent faire partie du plan préparé.

Le recrutement de personnels supplémentaires et pérennes doit être amplifié dès maintenant, à commencer par les candidats aux concours inscrits en liste complémentaire et par des emplois d'AED, pour permettre la mise en œuvre des protocoles, les fonctionne-

ments en groupes, et les remplacements.

Par ailleurs, les personnels doivent être informés, notamment sur le maintien des organisations adaptées dans de nombreux lycées au-delà du 20 janvier.

En outre, des décisions rapides doivent être rendues sur l'organisation des examens pour ne pas laisser dans l'incertitude élèves et personnels. Nous demandons le report des épreuves du mois de mars.

Enfin, les organisations syndicales demandent des éclaircissements sur la politique vaccinale des personnels de l'Éducation Nationale qui ne pourra pas s'improviser au dernier moment.

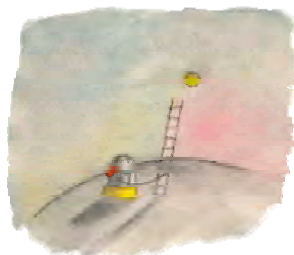


## Avancement automatique 2020-2021

L'actualisation des passages d'échelon automatiques était bloqué depuis septembre 2020 en raison d'un défaut d'actualisation d'un logiciel informatique.

Il semble que la nouvelle version de ce logiciel ait enfin été livrée dans les Dsden.

Les actualisations d'échelon en souffrance devraient être faites sur la paie de février.



## Rendez-vous de carrière 2019-2020

Les collègues ayant eu un RDV de carrière en 2019 - 2020 ont pu prendre connaissance début décembre, de l'appréciation finale de l'IA-DASEN.

Cette appréciation sera utilisée pour déterminer les 30 % qui auront une accélération de carrière d'un an pour accéder aux 7e et 9e échelons, ainsi qu'à la hors-classe.

Ces collègues avaient jusqu'au 08 janvier pour faire un recours gracieux en cas de désaccord avec l'appréciation.

En cas de réponse négative ou de non réponse d'ici le 08 février, ces collègues peuvent demander à saisir la CAPD afin que leur situation soit réexaminée.

N'hésitez pas à nous contacter : nous serons à vos côtés pour vous défendre et vous aider dans la formulation et le suivi du recours.

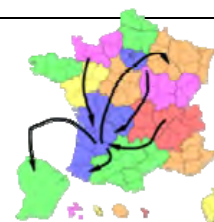
## Mouvement national 2021

Du 20 janvier au 03 février, les barèmes seront consultables sur SIAM. En cas d'erreurs, il est possible de les faire corriger par les services de la Dsden.

Contactez-nous en cas de besoin.

Pensez également à saisir votre dossier de suivi syndical :

<https://e-permutations.snuipp.fr/47>



## Temps Partiels

Le COEE n°4614 publié le 06 janvier donne les informations sur les demandes de temps partiel et/ou de reprise à temps plein.

Ce même COEE confirme les restrictions du précédent IA pour les temps partiels soumis à autorisation.

C'est au nom des difficultés de remplacements que l'Inspecteur d'Académie a décidé de « fermer » le robinet des temps partiels.

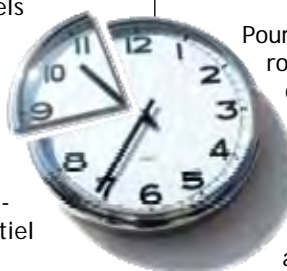
La réglementation nationale ne lui permet pas de toucher aux temps partiels « de droit » :

- élever un enfant de moins de trois ans
- donner des soins au conjoint, enfant à charge ou ascendant atteint d'un handicap, gravement malade ou victime d'un accident
- handicap

Ce sont donc les temps partiels « sur autorisation » qui, pour la troisième année consécutive, font les frais du manque de remplaçants.

Dans sa note de service, l'IA indique les causes lui permettant d'accorder le temps partiel « a priori » :

- Pour séparation de conjoint, à condition que l'enseignant concerné ait demandé à participer au mouvement inter - départemental 2021 dans le cadre d'un rapprochement de conjoints ;
- Pour raison médicale particulière , sous réserve de la production sous pli confidentiel de pièces médicales qui seront soumises à l'avis du médecin de prévention.



Pour les autres, les demandes seront examinées « au cas par cas ».

C'est ce que l'on appelle la gestion à la tête du client, au bon vouloir du chef.

Il sera particulièrement important cette année que nous ayons connaissance de vos demandes de temps partiels afin que nous puissions mettre en avant les arguments pour les soutenir.

**Pensez impérativement à nous retourner la fiche syndicale (disponible sur notre site) !**

## Calendrier administratif

Depuis l'année dernière, l'administration ne publie plus de « calendrier prévisionnel des opérations ». Il convient donc de ne pas rater la publication des COEE : consultables par chacun-e avec ses identifiants professionnels sur <https://coee47.ac-bordeaux.fr/>

Sélection des rares dates annoncées :

Du 20/01 au 03/02	Consultation sur SIAM du barème pour les permutations informatisées. Possibilité de faire corriger les erreurs auprès de la Dsden
25 janvier	Date limite de réception par l'IEN des candidatures à la formation CAPPEI 2021.
31 janvier	Date limite de réception par la Dsden des demandes de détachement dans le 2nd degré.
12 février	Date limite de réception par la Dsden (transmission via l'IEN) des demandes de congé parental et de disponibilité.
02 mars	Résultats des permutations informatisées sur lprof.
08 mars	Date limite de réception par la Dsden des demandes de temps partiel ou de reprise à plein temps pour la rentrée 2021.
15 mars	Date limite de réception par la Dsden des demandes de dérogation « rythmes scolaires » envoyées par les mairies pour la rentrée 2021.



## La fiche de paye

Toujours le gel de la valeur du point d'indice et peu de changements cette année en janvier :

- Pour la première fois depuis 10 ans, pas d'augmentation des cotisations « pension civile ».
- Dernière étape du PPCR ; réintroduction du 7e échelon du grade des PE hors-classe.  
Les collègues qui étaient au 6e échelon depuis 3 ans seront reclassés automatiquement au 7e échelon.  
Pour l'accès à la classe exceptionnelle au titre du vivier 2, il faut maintenant être au 7e échelon de la hors-classe.

## Calendrier de versement des paies et pensions

Les dates affichées sont les dates de valeur. Selon le fonctionnement des établissements bancaires, il peut y avoir un décalage de 24 heures sur les relevés bancaires.



Mois	Paie	Pension
janvier	27	28
février	24	25
mars	29	30
avril	28	29
mai	27	28
juin	28	29
juillet	28	29
août	27	30
septembre	28	29
octobre	27	28
novembre	26	29
décembre	21	23

## Grilles indiciaires

Echelons	Instituteurs	Prof d'école Classe normale	Prof d'école Hors Classe	Prof d'école Classe Exc.	
	Indice depuis le 01/01/20	Indice depuis le 01/01/20	Indice depuis le 01/01/20*	Echelons	Indice depuis le 01/01/19
1	356	390	590	1	695
2	366	441	624	2	735
3	378	448	668	3	775
4	385	461	715	4	830
5	395	476	763	1er chevron	890
6	408	492	806	2e chevron	925
7	417	519	821	3e chevron	972
8	438	557			
9	459	590			
10	494	629			
11	533	673			

\* PE Hors Classe : réintroduction du 7e échelon le 01/01/2021.

## Rythmes scolaires

Le décret du 27 juin 2017 indique :

*Saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10.*

Cette dérogation à la semaine de 4,5 jours doit être renouvelée tous les trois ans.



Cela concerne 223 écoles réparties sur 166 communes appliquant la dérogation depuis la rentrée de septembre 2017 (un sursis avait été obtenu en 2020 en raison des élections municipales) et celle de septembre 2018.

Les communes qui n'avaient pas déjà demandé une dérogation sont également concernées : 74 écoles réparties sur 29 communes.

L'IA demande à ce que les maires lui envoient leurs demandes au plus tard le 15 mars. Les écoles concernées doivent donc absolument réunir un conseil d'école avant !

## Stage syndical :

### Santé et Sécurité des personnels au travail

Dans l'exercice de nos métiers, notre santé et notre sécurité sont trop souvent mises à mal par les tensions avec la hiérarchie, les pressions des parents d'élèves, les violences subies par nos élèves, le contexte actuel de la pandémie covid et autres problèmes.

Or, dans le code du travail l'employeur a le devoir d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés. C'est pourquoi en 2010, dans la fonction publique ont été créés les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans lesquels les représentants syndicaux ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail en défendant les droits des personnels d'enseignement, d'éducation, d'administration et des agents territoriaux.

Les représentants FSU au CHSCT de Lot-et-Garonne organisent un stage le jeudi 25 février 2021 à Agen, au centre culturel André Malraux. La demande de participation (modèle sur le site du SNUipp-FSU 47) est à envoyer à votre IEN avant le 25 janvier 2021.

**jeudi**  
**25**  
**février**



## AESH ... vœux de revalorisation

Personnels incontournables de la mise en œuvre de l'école inclusive, leur salaire reste pourtant parmi les plus bas de la Fonction Publique. Avec 760€ net par mois, et des temps de service majoritairement incomplets, la précarité reste un ordinaire inacceptable.

La promesse faite en février 2020 d'une revalorisation de ses personnels, mise en pause par le ministre sous couvert d'attente d'arbitrages, n'apparaît même plus comme un engagement pour la nouvelle année.

Pourtant, comme le signalaient les fédérations de l'éducation suite aux annonces du "Grenelle", ce métier exercé très majoritairement par des femmes, engage l'état à une revalorisation, dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle. La mise en œuvre de l'égalité homme-femme est ainsi à priorité variable pour le ministère de l'éducation.

De plus, les conditions de travail de ces personnels, entre injonctions à une flexibilité et perte de l'estime de soi, se sont dangereusement dégradées. Mais l'alerte lancée par la FSU lors du CHSCT ministériel du 3 décembre reste tout autant sans réponse. Par ailleurs la revalorisation du SMIC au 1er janvier, relevant les salaires plancher, va créer une inégalité de traitement pour les AESH. Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère sur ce point.

Parce qu'elles et ils assurent des missions incontournables auprès des élèves en situation de handicap, le SNUipp-FSU demande un réel statut pour ces personnels, une véritable formation et un salaire digne de ce nom. Bref, la reconnaissance d'un vrai métier. Des revendications qui doivent s'intégrer dans un plan d'urgence pour l'éducation.

Plus d'infos dans le dossier «AESH, un vrai métier» sur [snuipp.fr](http://snuipp.fr)

## Une dotation insuffisante pour combattre les inégalités

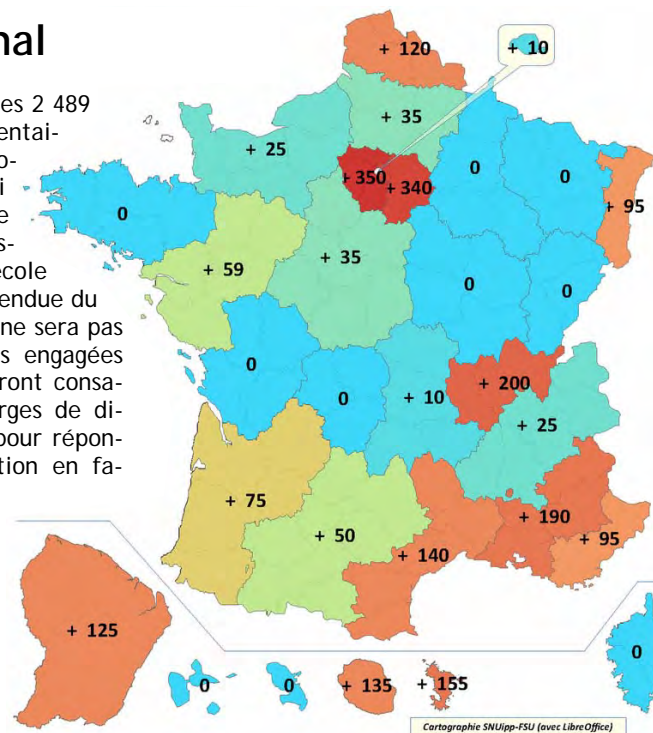
### Au niveau national

La ventilation par académie des 2 489 moyens d'enseignement supplémentaires prévus pour la rentrée prochaine est désormais connue. Si cette dotation reste positive, elle ne compensera pas le sous-investissement chronique dans l'école primaire même avec la baisse attendue du nombre d'élèves. Cette dotation ne sera pas suffisante aux vues des priorités engagées par le ministère. 640 moyens seront consacrés à l'amélioration des décharges de direction et 420 sont nécessaires pour répondre à la limitation de l'instruction en famille.

Avec la poursuite du dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et la limitation des effectifs à 24 élèves dans les classes de CP et grande section hors éducation prioritaire, qui à elle seule nécessitait 1187 postes selon le ministère, il ne restera aucun moyen pour faire face aux autres besoins. Ainsi, le moratoire sur les fermetures de classe en milieu rural est abandonné pour 2021.

La prochaine carte scolaire s'annonce difficile. La fameuse expression « déshabiller Pierre pour habiller Paul » se conjugue à tous les temps et toutes les modes. Quand on crée des postes dans le premier degré... On en ferme parallèlement dans le second, même si les effectifs sont en hausse. Si on met un nouveau dispositif en place (dédoublement des CP/CE1 en REP), c'est au détriment d'autres ...

Exemple : 422 postes de remplaçants ont été supprimés au niveau national à la rentrée 2020, dont 11 dans notre département,



alors même que ces postes sont indispensables au bon fonctionnement de l'institution (congés maladie, de formation, décharges de directions, des PEMF etc.).

Les moyens attribués ne pourront donc pas permettre d'engager une diminution du nombre d'élèves par classe. Pourtant, avec 22,2 élèves par classe, la France se situe toujours au-dessus de la moyenne de l'OCDE (21,1) ou encore celle des 23 pays de l'Union européenne (19,8). Une diminution pourtant essentielle pour combattre durablement les inégalités scolaires mises en lumière et aggravées par la crise sanitaire.

Philippe Guillem





## Au niveau académique

Le ministère a annoncé mi-décembre les dotations dans les académies (voir carte), charge aux recteurs/rectrices de les ventiler dans chaque département (pour Bordeaux, la répartition des postes sera officialisée par la rectrice lors du CTA du 19 janvier).

Au niveau académique

Le ministère a annoncé mi-décembre les dotations dans les académies (voir carte), charge aux recteurs/rectrices de les ventiler dans chaque département (pour Bordeaux, la répartition des postes sera officialisée par la rectrice lors du CTA du 19 janvier).

L'année dernière, avec 88 postes attribués à notre académie, le Lot-et-Garonne avait dû rendre 2 postes (la Gironde ayant absorbé la totalité des moyens). Cette année, 75 créations d'ETP sont prévus (pour une baisse évaluée à 1842 élèves à la rentrée 2021).

Académie de Bordeaux	Constat 2020	Prévision 2021	Écart Prévision / Constat	Écart en %
Dordogne	28 537	28 017	- 520	- 1,86%
Gironde	137 635	137 575	- 60	- 0,04%
Landes	32 295	31 846	- 449	- 1,41%
Lot-et-Garonne	25 346	24 989	- 357	- 1,43%
Pyrénées-Atlantiques	43 395	42 939	- 456	- 1,06%
<b>Académie</b>	<b>267 208</b>	<b>265 366</b>	<b>1 842</b>	<b>- 0,69%</b>

## Au niveau départemental

La prévision pour la rentrée 2021 fait donc état d'une baisse de 357 élèves et la rectrice a prévu de retirer 5 postes en Lot-et-Garonne (à confirmer lors du CTA du 19 janvier).

Pourtant, notre département est marqué par des indicateurs qui auraient dû être davantage pris en compte au moment de la répartition des postes (depuis 2015, la DEPP a proposé des critères géographiques et sociaux rénovés censés être plus efficaces et permettre une meilleure équité et une plus grande transparence dans le calcul de la dotation :

- Le caractère rural tout d'abord (19,3 % des élèves se trouvent dans des écoles non urbaines) qui nécessite un nombre de postes plus importants, le nombre d'élèves par classe étant logiquement inférieur à celui des zones urbaines.

- Les critères sociaux ensuite, et particulièrement le taux d'élèves scolarisés dans les communes les plus pauvres : le Lot-et-Garonne est classé au 9e rang (49,5%) de l'ensemble des départements de France métropolitaine, quasiment à la hauteur du département du Nord !

Ensemble élèves du public (ULIS inclus) part d'élèves scolarisés dans :	Une commune « rurale »	Une commune du premier quintile de revenus fiscaux par unité de consommation
Dordogne	33,80 %	28,40 %
Gironde	6,60 %	11,90 %
Landes	27,50 %	2,90 %
Lot-et-Garonne	19,30 %	49,50 %
Pyrénées-Atlantiques	12,60 %	4,10 %
<b>Académie</b>	<b>14,20 %</b>	<b>14,90 %</b>

« 1er degré public – Bilan de rentrée 2020 »  
présenté par le ministère au cours du CTM du 16/12/2020. (extrait)

*En Lot-et-Garonne, 49,50% des élèves vivent dans une commune dont les revenus fiscaux des habitants sont parmi les plus faibles.*

	Dotation 2021	Rappel 2020
Académie	+ 75	+ 88
Dordogne	- 7	- 8
Gironde	+ 102	+ 106
Landes	- 2	- 7
<b>Lot-et-Garonne</b>	<b>- 5</b>	<b>- 2</b>
Pyrénées-Atlantiques	- 13	- 1

## Sur le terrain, la situation reste problématique

Pour le SNUipp-FSU47, il manque encore au moins 123 postes d'enseignants dans le département pour pouvoir fonctionner dans des conditions « correctes » ... sans plus :

- 30 postes pour ne pas dépasser 25 élèves de moyenne par classe
- 13 postes pour dédoubler toutes les GS en REP, ex-REP et contrats-villes
- 37 postes RASED (5 psy, 14 E et 18 G) en comptant 1 RASED complet pour 1000 élèves
- 25 postes de remplaçants « classiques » supplémentaires
- 10 postes de remplaçants « formation continue »
- 8 postes de PEMF pour accompagner la formation initiale

Contrairement aux allégations de notre ministre, le système éducatif est à bout de souffle, les moyens mis à disposition des équipes étant bien trop maigres pour permettre la mise en place d'un projet ambitieux permettant de réduire les inégalités dans nos écoles.



## Éducation Nationale ? Un pognon de dingue mais pas pour tous !

Sous le régime du ministère Blanquer, l'Éducation nationale dépense un argent fou !

Mais pas pour augmenter les soutiers de l'éducation nationale : des AVS à 650 ou 700 € par mois, des catégories C toujours au Smic, des catégories B à peine mieux loties, des catégories A qui font pitié dans toute l'Europe, sans espoir de dégel du point d'indice.

Cet argent, le ministère a décidé de l'attribuer aux chefs à plumes, les DAS-SEN (prime annuelle et augmentation de 80 points d'indice courant juillet 2020), et plus inattendu à un syndicat étudiant de 400 adhérents, dont la co-fondatrice a réussi à se faire bombarder au Conseil supérieur de l'éducation. Elle le valait bien puisque ce syndicat « maison » était principalement dévolu à la pub de notre ministre (en témoignent les pages Facebook de ce syndicat) : 60 000 € au titre de l'année 2019, dilapidés selon Mediapart en frais de bouche et d'hô-

tels de luxe, puis encore 30 000€ en 2020.

Certains se posent même la question de la rigueur des contrôles de ces financements publics, « s'ils ont jamais existé » (journal Libération du 21/11/20).

Passons sur le fait que notre ministère doit pourtant disposer d'un budget « communication » conséquent, une officine au sein de la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) avec la complicité de certains recteurs, semble à la manœuvre dans le seul but de promouvoir avec un « léger supplément » l'image du ministre Blanquer, lequel est déjà plus souvent face aux caméras de BFM-TV qu'en discussion avec les représentants syndicaux. Est-ce la même officine qui, afin d'allumer un contre-feu à l'image des enseignants sortie grandie face au Covid, nous avait qualifiés de profs décrocheurs ?

Une autre question légitime se pose

concernant les dépenses dévolues aux évaluations nationales : combien coûtent les millions de pages des livrets d'évaluation, leur élaboration, leur acheminement, leur traitement par informatique, leur empreinte carbone ? Cette somme sans nul doute astronomique, pour une opération critiquée par toutes les instances actrices de l'éducation, ne serait-elle pas mieux utilisée pour fournir du matériel de manipulation en mathématiques, des livres pour les BCD... ?

A la lumière de ces faits qui démontrent bien le mépris total de Blanquer et du gouvernement envers ceux qui tiennent la première ligne face à l'obscurantisme, le racisme, les idéologies mortifères et maintenant le Covid, nous ne devons pas hésiter à demander plus pour l'école, plus pour nos salaires.

Michel TRAN

## Retraite / Sécu : 5e branche, c'est non !

Les 2 et 3 octobre 2020, une trentaine d'organisations syndicales politiques et associatives (dont la FSU, avec la FGR) se sont réunis à Saint-Étienne, à l'occasion du 75e anniversaire de l'ordonnance du 4 octobre 1945 créant la Sécurité sociale. Elles ont lancé un appel, visant à créer les conditions d'une large mobilisation, d'actions, d'éducation populaire.

Elles déclarent vouloir créer le rapport de force nécessaire pour que le financement de la Sécurité sociale réponde aux besoins de la population au lieu de viser à réaliser de nouvelles économies. Extraits.

La mise en cause de la Sécurité sociale se poursuit avec le gouvernement actuel pour la transformer en un simple filet de sécurité pour les plus pauvres et donner le champ libre à l'assurance complémentaire privée pour celles et ceux qui en ont les moyens, à la capitalisation, alimentant les marchés financiers.

La mise en place d'une cinquième branche couvrant la perte d'autonomie confirme cette volonté de porter atteinte aux principes solidaires de la Sécurité Sociale.

La décision de laisser à la charge de la Sécurité sociale 136 milliards de dettes de cette année et de celles à venir traduit la volonté de maintenir la pression sur le déficit pour continuer les politiques austéritaires. Est-ce à la Sé-

curité sociale de supporter cette dette liée à la COVID et aux décisions de l'État ?

Face à toutes ces mesures, nous devons faire progresser notre société à travers le développement de la Sécurité sociale.

### D'autres propositions existent.

- Le « 100 % sécu » pour la maladie en lien avec le refus des dépassements d'honoraires et l'exigence d'un pôle public du médicament.
  - Le nécessaire développement de la prévention.
  - Les retraites doivent rester un revenu socialisé issu du travail basé sur la répartition solidaire et sur un ensemble de garanties collectives de haut niveau.
  - Un droit universel à la prise en compte de la perte d'autonomie.
- Nous appelons
- à mettre en cause la distribution de généreux dividendes aux actionnaires.
  - remettre en cause les exonérations

et exemptions de cotisations

- apporter des recettes nouvelles en supprimant les plafonds de cotisations, en soumettant à cotisations des revenus comme l'intéressement, les stocks options, les primes de départ des dirigeants d'entreprises, les revenus financiers des entreprises, en pénalisant les entreprises qui diminuent l'emploi, les salaires, ne respectent pas l'égalité entre les femmes et les hommes ou l'environnement ?

- augmenter aussi massivement les rentrées de cotisations sociales par la création d'emplois, l'augmentation des salaires, l'application réelle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la lutte contre la souffrance au travail, et contre la fraude sociale, essentiellement patronale ?

La Sécurité sociale est notre bien commun. Ni régression des droits, ni ouverture aux financements privés ! Au XXIe siècle, ce sont des droits nouveaux qui sont nécessaires pour la sécurité des femmes et des hommes et pour l'émancipation humaine.





# Culture : non essentielle ?

En temps de COVID, aux yeux de nos gouvernants, la culture n'est que consumérisme, qu'un divertissement. Difficile de comprendre comment les cinémas, les théâtres ne peuvent accueillir personne alors que restent ouverts les lieux de consommation et de culte. La spiritualité n'appartient-elle qu'à la religion ?

Sur France Culture, Romaric Daurier de l'Institut Phénix analyse : « Ce serait réduire l'accès à la spiritualité par le seul biais de la religion et ce serait faire de la culture un simple divertissement. Ramener une solution uniquement au niveau des chiffres. La culture c'est le lien du passé et du futur. On a fermé les lieux culturels comme on a éteint les lumières de la Tour Eiffel. »

## La culture, une des victimes de la pandémie en Europe

« Une tendance assez claire apparaît à la lumière de cette pandémie, la culture ne fait pas partie des priorités. Dans cette crise, seule l'Allemagne semble s'être démarquée, par sa réactivité, dans le soutien apporté aux acteurs du secteur culturel, par son inventivité aussi, souligne Jean-Max Colard, critique d'art et responsable de la parole au centre Pompidou : "Certains danseurs de compagnies subventionnées ont été redirigés vers les hôpitaux pour accompagner les malades". Créatif, mais pas de quoi sauver des eaux le monde de la culture en Europe. Les politiques d'urgence culturelles passives ou inefficaces menées depuis le début de la pandémie ont aussi révélé une réalité glaçante.

Quand on voit l'émoi concernant le sort de Notre-Dame et lorsqu'on constate l'absence de considération vis à vis des acteurs vivants de la culture, cela fait réfléchir (...) En Italie, ils s'en moquent, l'État n'a toujours soutenu que le patrimoine, il ne se passe quasiment rien concernant la création (...) il faut que les États redeviennent des États culturels.

La méconnaissance du monde de la culture conduirait-elle aujourd'hui un grand nombre de dirigeants à déconsidérer ce secteur ? Cet univers peut pourtant s'avérer précieux en matière de politique étrangère... et économique. Mesure-t-on à sa juste valeur le poids de la Culture dans l'économie ? Jean-Max Colard pose cette troisième interrogation : "Est-ce que la culture est une dépense, une économie ou un besoin ?" et y ajoute un élément de réponse "Certains acteurs culturels ont déjà compris qu'ils ne doivent pas perdre



leur temps à quémander des subventions...".<sup>(1)</sup>

## La réponse du conseil d'État

Nicolas Dubourcq : « Cette décision dit que le spectacle vivant, les musées, le cinéma, bien plus que des activités commerciales, sont des activités qui relèvent d'une liberté fondamentale. Qu'on ne peut pas les mettre en suspens, entre parenthèses. Même si le contexte sanitaire est défavorable, on ne peut pas les arrêter. Et cette liberté fondamentale ne peut s'exercer pleinement par les substitutions qu'on a pu imaginer sur le numérique. »

Comme l'analyse Charles Berling : « Il y a un problème de fond, c'est que ce gouvernement a donné la priorité au commerce, au consumérisme, mais pas du tout à la culture ni à la spiritualité et à la liberté de penser des citoyens. »

Avec ce gouvernement, la tendance est de renvoyer la culture à son aspect économique, de louer les adaptations numériques comme celle de la Comédie française dont le directeur tempère « Je n'oserais pas vous dire qu'on a inventé quelque chose parce que ça laisserait supposer que nous y sommes bien et que nous le pensons d'une façon pérenne. [...] Les acteurs sont fiers de

cette chose-là (NDLR : la comédie d'autonne), mais ils n'oublient jamais que leur vrai métier, c'est d'être sur un plateau avec un contact direct et de la présence. Le terme de présence, on le dit d'un acteur, on le dit d'un public. C'est vraiment une donnée fondamentale, essentielle, que nous n'arrivons pas à oublier et surtout que le monde numérique, aussi joyeux et pertinent soit-il, ne comblera jamais. »

Ainsi, la culture 2.0 en est réduite à l'espace culturel Leclerc, au supermarché des plateformes en ligne.

Si la culture en est réduite à une économie, alors que reste-t-il pour mettre des mots sur nos maux ? Que nous reste-t-il pour panser nos plaies ? Que reste-t-il pour penser ?

Si la culture en est réduite à une économie, alors le citoyen en est réduit à un objet consommateur, prêt à se consumer.

Chateaubriand écrivait : « La culture c'est ce qu'il reste quand on a tout oublié ». Ce gouvernement lui réplique la maxime : « La culture est ce qu'il reste une fois qu'on s'est occupé de tout ».

<sup>(1)</sup> France culture actualités 14/12

# Souriez, vous êtes filmés !

## Little brother est là pour nous protéger.

Étonnant agenda politique que celui de ce gouvernement. Incapable d'anticiper une politique sanitaire cohérente suite à la première vague de la COVID, voilà arriver au premier plan une loi des plus sécuritaires. Là où la loi de lutte contre les séparatismes étaient une réponse aux derniers attentats sur le sol français, que pointe le bout de son nez une loi made in état d'urgence digne héritière du mandat Hollande.

Naomi Klein  
et la stratégie du choc.

Lors des discours du mois de mars de notre cher président, nous étions en « guerre » contre le virus. Le 16 décembre, le vaccin était une « arme » contre la COVID. L'usage du lexique guerrier n'est pas là pour masquer les intentions idéologiques tantôt néolibérales, tantôt ultralibérales du gouvernement. Naomi Klein appelle cela la stratégie du choc. Pourtant cette loi, même si elle offre la part belle à la loi du marché avec la vidéo-surveillance généralisée comme s'en est équipée la ville de Nice dans l'espace public avec le succès que l'on connaît, n'est pas seulement l'outil à une politique néolibérale.

Cette loi est une réponse. La réponse du pouvoir à la violence des manifestants passée, actuelle et prochaine qui marquera le mandat de Macron. Cette violence elle-même réponse à un pouvoir méprisant, qui aujourd'hui réduit notre existence à la consommation. Cette violence utilisée par le gouvernement qui éborgne et détruit les corps.

Cette fois, ce ne sont pas les corps résistants qui seront aveugles, ce seront nos yeux de spectateurs, ce sera notre information.

Quelle urgence existe-t-il pour que d'un seul coup la généralisation de la surveillance par caméra entre dans la loi ?

Le pouvoir exécutif a-t-il besoin d'être renforcé en ce moment ou le législatif se meurt à grand coup de mépris démocratique et républicain ?

Mépris démocratique  
et républicain.

La surveillance est un grand marché, loin de là l'idée de vouloir renforcer notre sécurité et celle des agents de l'État censés la garantir. Depuis la crise sanitaire, l'assemblée nationale ne fonctionne quasiment plus, et les membres du gouvernement, atteints d'alz-



Loi "sécurité globale" : des ONG alertent sur "les conséquences dangereuses pour les libertés individuelles". Manifestation Paris 17/11/2020.

heimer, ont oublié le fonctionnement de l'appareil démocratique en France. Pourquoi ne pas retoucher la loi avant l'avis du sénat ? Obligé au président du sénat de leur rappeler les bases.

Pourquoi agiter le déni, pourquoi refuser d'entendre parler, pourquoi rejeter le terme de violences policières ? Si je refuse de voir ce qui est alors ce qui est n'existe pas. Ainsi, je n'ai pas besoin de débattre, devoir argumenter, expliquer ce qui est puisqu'il n'existe pas.

Qu'est-ce que cette loi dit de notre société ? De quel imaginaire participe-t-elle ? Qu'est-ce que cette loi dit de la vision que nos gouvernants ont de nous ?

Dans la période d'instabilité politique, il ne manque qu'une idéologie pour que les mécanismes totalitaires se mettent en marche.

Lippmann et la masse.  
Une société paranoïaque.

Walter Lippmann, un des penseurs du néolibéralisme à la conférence de Paris en 1938 et auteur de *Public Opinion* (1922), explique que le peuple est une masse apathique, c'est une accumulation énorme d'atomes individuels pré-occupés par 3 choses : travailler/produire, se divertir (régénérer sa capacité de travail par le loisir) et se reproduire. Ainsi, pour lui, il est donc normal

que le citoyen américain lambda ne soit pas capable de s'intéresser sur le monde, le choix des Etats-Unis, et qu'il était normal de déléguer cela à des leaders, des experts. De là vient sa célèbre expression : « la fabrique du consentement ». C'est la pensée des dominants, le virage que notre démocratie a privilégié. Nous l'avons technicisée, ritualisée pour la limiter à la presque unique expression du vote tous les 5 ans.

Voilà la grille de lecture qu'a le gouvernement de notre réalité vécue. Depuis 2018 (et un peu avant) ce modèle est en crise. Éprouvant de la difficulté, voire l'impossibilité à créer du consentement, le pouvoir bascule vers l'autoritarisme et légifère à cet effet. D'un coup, il devient urgent d'intervenir sur la diffusion de l'information, il faut limiter les usages d'internet, etc. L'enrobage est économique, on annonce qu'il faut lutter contre la fuite des capitaux puis il devient capital d'arrêter de filmer les policiers, d'agir sur les fake news. Ainsi se construit la paranoïa chez nos dirigeants. Songez-y s'il faut filmer tout le monde tout le temps c'est que tout le monde est suspect. Voilà l'état psychologique de nos gouvernants.

Dans la période d'instabilité politique, il ne manque qu'une idéologie pour que les mécanismes totalitaires se mettent en marche.

Guillaume Arruat



Communiqué

# Fichage sans limite au nom de la sécurité publique : le spectre de Big Brother en 2021

La FSU et les organisations syndicales CGT, FO, SAF, SM, Solidaires ainsi que l'association GISTI attaquent devant le Conseil d'Etat les décrets de fichage « des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale ».



Trois décrets du 2 décembre 2020 (n° 2020-1510, 2020-1512 et 2020-1521) élargissent considérablement l'ampleur des fichiers Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP), Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP) et Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP), qui concernent les personnes « dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat. ».

Les éléments contenus dans ces décrets ne sont pas sans rappeler le fichier EDVIGE qui, en 2008, avait suscité une vive réaction de la population jusqu'à son retrait par le gouvernement. En 2020, par un tour de passe-passe, le gouvernement s'épargne la consultation

de la CNIL sur une des parties les plus sensibles du texte, en ajoutant au dernier moment la mention « des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale ». Outre cet aspect des textes déjà hautement contestable, ces décrets autorisent également le fichage de l'activité d'une personne sur les réseaux sociaux ou encore « des données de santé révélant une dangerosité particulière ».

Le champ des personnes susceptibles d'être concernées est ainsi très large.

Ce faisant, et après des dispositions conduisant à porter atteinte au droit de manifester, il conduit à stigmatiser la liberté d'opinion, l'action syndicale, le fait d'être adhérent à un syndicat, qui laisserait à penser qu'être adhérent

d'un syndicat pourrait être associé d'une manière ou d'une autre à des impératifs de sécurité intérieure, de sûreté de l'Etat, de lutte contre le terrorisme.

Ces décrets pourraient permettre à l'administration de fichage des personnes en raison de leurs opinions et convictions et de leurs problèmes de santé au prétexte qu'ils « révéleraient une dangerosité particulière ».

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SAF, SM, Solidaires ainsi que l'association GISTI ont attaqué devant le Conseil d'Etat ces décrets indignes d'un Etat de droit censé protéger, entre autres, la liberté d'opinion, d'association et les droits syndicaux.

## Face à la pauvreté, le compte n'y est pas !

Les réponses gouvernementales à la crise considèrent la pauvreté comme un problème ponctuel, alors que celle-ci appelle des réponses de fond. La population précaire n'a pas besoin de charité temporaire mais de vivre plus décemment.

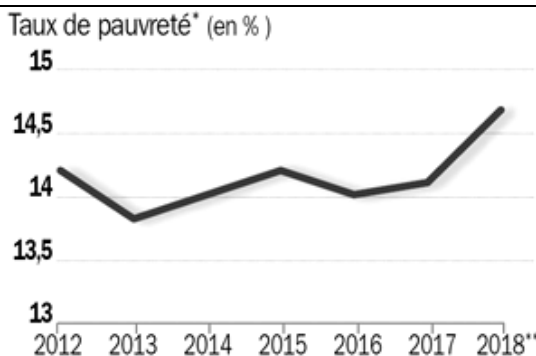
Il faudrait sept milliards d'euros par an pour garantir un minimum de 900 euros à tous. Cela permettrait de relever le RSA au niveau des autres minima sociaux et du seuil de pauvreté, et de

l'ouvrir aux jeunes de 18 à 25 ans sans ressources.

Le gouvernement a préféré miser sur les entreprises. Pour un coût plus élevé (10 milliards par an), il a répondu aux attentes de leurs dirigeants, exprimées bien avant la pandémie, et réduit les impôts des entreprises. Alors que les précédentes baisses d'impôts, qui coûtent déjà des dizaines de milliards d'euros chaque année à la collectivité, n'ont jamais relancé sensiblement l'emploi.

Une autre relance était possible, efficace en termes d'emplois, car un euro supplémentaire accordé aux allocataires du RSA est immédiatement utilisé en consommation alors que les baisses d'impôts sont le plus souvent placées en épargne.

(source : Observatoire des inégalités)



\*PART DE LA POPULATION VIVANT AVEC UN REVENU INFÉRIEUR À 60 % DU REVENU MÉDIAN. \*\* PREMIÈRE ESTIMATION

Combien de pauvres en France ?			
	Seuil de pauvreté en euros par mois	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté en %
Seuil de pauvreté de 40 % du niveau de vie médian	708 €	2,2 millions	3,4
Seuil de pauvreté de 50 %	885 €	5,3 millions	8,3
Seuil de pauvreté de 60 %	1063 €	9,3 millions	14,8

Source : Insee - Données 2018 - © Observatoire des inégalités

La France compte cinq à neuf millions de pauvres, selon la définition adoptée. Après avoir atteint un point bas au début des années 2000, le nombre de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté augmente à nouveau.

La situation était déjà délicate avant la crise de la Covid-19. Comme après la crise de 2008, la progression du chômage va alimenter la pauvreté. Les données pour l'année 2020 ne seront connues qu'en 2022, mais on voit mal comment elles pourraient ne pas être marquées par une forte croissance du nombre de personnes pauvres.



## Grève : Salaires, conditions de travail, postes

Rassemblement à la préfecture à 10 H  
(Place Armand Fallières à Agen)

Départ de la manifestation à 10 H 30  
en direction de la DSDEN

mardi  
**26**  
janvier

# Se syndiquer : une nécessité ... plus que jamais !

Dans cette période où la crise sanitaire s'additionne aux crises environnementale et sociale et où les mesures gouvernementales conduisent à une restriction de certaines libertés publiques, le SNUipp-FSU appelle les Professeurs des écoles, Psychologues de l'Éducation nationale et AESH à se rassembler autour des idées qu'il porte pour construire l'école et la société de demain en se syndiquant.

- Parce qu'on fait confiance aux représentant·es du SNUipp-FSU pour nous informer, nous aider et nous défendre.
- Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à ta situation, t'a donné une info, un conseil et que d'autres en auront besoin aussi demain.
- Pour échanger, réfléchir sur le métier et le faire avancer collectivement.
- Pour ne pas rester isolé·e.
- Parce qu'on a envie de bien faire son travail, d'être respecté·e en tant que professionnel·le.
- Pour changer l'école et la société.

Autant de raisons de se syndiquer !

Dans un contexte inédit de crise sanitaire, le SNUipp-FSU continue de garder le lien avec les stagiaires, permet des rencontres distancielles ou présentielles afin de permettre à toutes et tous de s'inscrire dans un dynamique collective d'échange et d'élaboration de revendications.

Porter la parole des personnels des écoles, le SNUipp-FSU le fait dans ses interventions auprès des administrations ou en dénonçant le discrédit du ministre ou la mascarade du "Grenelle".

Se syndiquer c'est renforcer le SNUipp-FSU pour permettre de construire les actions nécessaires et les mobilisations à venir !

